



Les jeunes en Hauts-de-France Une précarité plus prononcée, une autonomie plus tardive

Dans les Hauts-de-France, les jeunes de 15 à 29 ans sont particulièrement touchés par la pauvreté, du fait d'une situation économique dégradée et d'une moindre qualification. Ils vivent en majorité chez leurs parents et quittent le foyer parental plus tard que dans les autres régions de province. Ils ont des enfants plus tôt qu'ailleurs. Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les ménages jeunes. L'autonomie familiale s'accompagne plus souvent d'une précarité financière, qui concerne plus particulièrement les familles monoparentales et les couples avec enfant. Les prestations sociales permettent cependant à nombre de ménages jeunes à bas revenus de sortir de la pauvreté financière. Dans les pôles de petite et moyenne tailles, ainsi que dans les villes-centres, les ménages jeunes sont plus souvent confrontés aux situations de pauvreté. À l'inverse, ils sont dans des situations financières plus favorables dans les couronnes des grands pôles urbains.

Yohan Baillieux, Marie-Michelle Legrand, Annie Moineau, Insee

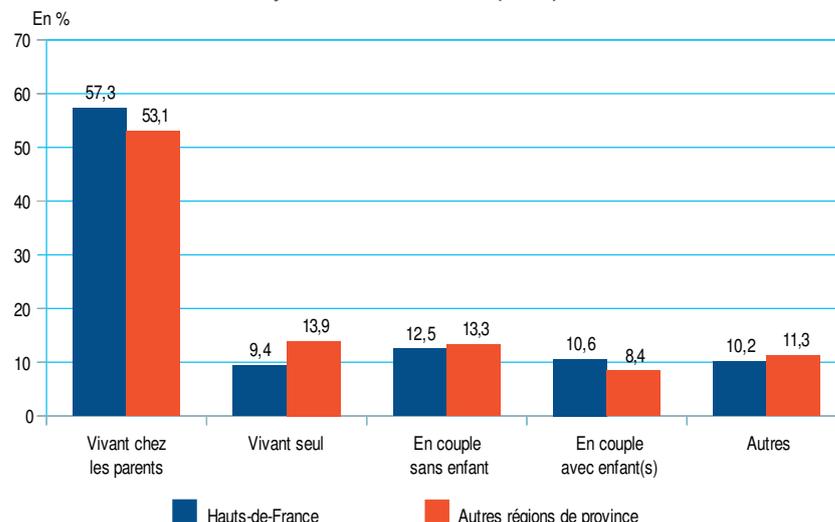
Les situations de pauvreté et de précarité sont particulièrement présentes dans les Hauts-de-France : 18 % de la population régionale vit sous le seuil de pauvreté (*définitions*), soit 4 points de plus que la moyenne des autres régions de province. C'est le taux le plus élevé après la Corse. Comme dans les autres régions, les jeunes sont les plus concernés.

La pauvreté touche particulièrement les jeunes des Hauts-de-France

Dans les Hauts-de-France, 30 % des personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 21 % dans un ménage où le référent a entre 30 et 59 ans. Ce taux de pauvreté des ménages jeunes est supérieur de 6 points à celui des autres régions de province.

1 Les jeunes de la région vivent plus souvent chez leurs parents

Mode de cohabitation des jeunes de 15 à 29 ans (en %)



Note : la modalité « autres » regroupe les situations suivantes : personne vivant dans un ménage de plusieurs personnes sans lien familial (50 % dans les Hauts-de-France) ; dans une communauté : résidence universitaire, foyers, prison... ou une habitation mobile, sans abri (30 %) ; parent d'une famille monoparentale (20 %).

Champ : jeunes de 15 à 29 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2015.



Cette pauvreté monétaire des jeunes est liée en grande partie à leur situation professionnelle. Dans les Hauts-de-France, ils doivent faire face à un marché du travail plus dégradé qu'ailleurs : 31 % des jeunes actifs sont ainsi au chômage, soit 6 points de plus que les autres régions de province. Cette situation s'est de plus fortement dégradée depuis 2010, avec une hausse de 4 points du taux de chômage. Par ailleurs, les jeunes en emploi sont plus souvent à temps partiel (+ 2 points).

Qu'ils vivent chez leurs parents, seuls, en couple avec ou sans enfant ou en tant que parent isolé, les jeunes sont plus souvent touchés par la pauvreté dans les Hauts-de-France que dans les autres régions de province.

Dans la région, plus d'un jeune sur deux vit chez ses parents

Dans la région, 57 % des jeunes résident chez leurs parents (figure 1). Plus ils sont âgés, moins ils vivent chez leurs parents : c'est le cas de 86 % des 15-19 ans, contre seulement 18 % des 25-29 ans. En effet, la cohabitation avec les parents concerne en premier lieu les jeunes scolarisés, notamment les lycéens (figure 2). La part des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui vivent chez leurs parents est plus élevée de 4 points que celle des autres régions de province. Elle est la deuxième plus importante de province, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (59 %).

Les étudiants vivent plus souvent chez leurs parents qu'ailleurs. D'une part, la présence de plusieurs pôles d'enseignement supérieur dans la région, d'accès relativement aisé, rend moins nécessaire le besoin de déménager. D'autre part, les étudiants d'origine sociale défavorisée, plus nombreux qu'ailleurs, sont moins en capacité financière de quitter le domicile familial lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur (pour en savoir plus).

2 Deux jeunes en emploi sur trois ne vivent plus chez leurs parents

Modes de cohabitation des jeunes selon leur type d'activité (en %)

| Modes de cohabitation | Jeunes des Hauts-de-France | | | | Jeunes des autres régions de province | | | |
|-------------------------|----------------------------|-----------------|------------------|--|---------------------------------------|-----------------|------------------|--|
| | Ensemble (en %) | En étude (en %) | En emploi (en %) | Ni en emploi, ni en étude et peu diplômés (en %) | Ensemble (en %) | En étude (en %) | En emploi (en %) | Ni en emploi, ni en étude et peu diplômés (en %) |
| Vivant chez les parents | 57,3 | 78,0 | 33,5 | 46,0 | 53,1 | 72,0 | 30,1 | 45,7 |
| Vivant seul | 9,4 | 8,7 | 13,9 | 3,5 | 13,9 | 12,4 | 19,4 | 6,2 |
| En couple sans enfant | 12,5 | 3,2 | 27,0 | 7,0 | 13,3 | 3,8 | 26,0 | 8,0 |
| En couple avec enfant | 10,6 | 0,6 | 17,7 | 19,7 | 8,4 | 0,6 | 14,2 | 18,3 |
| Autres | 10,2 | 9,5 | 7,9 | 23,8 | 11,3 | 11,2 | 10,3 | 21,8 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Note de lecture : dans les Hauts-de-France, parmi les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude et peu ou pas diplômés (sans diplôme ou titulaires du brevet des collèges), 46,0 % vivent chez leurs parents.

Champ : jeunes de 15 à 29 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2015.

Le contexte économique défavorable dans la région retarde l'autonomie financière des jeunes actifs, qui sont ainsi conduits à prolonger la période de cohabitation avec leurs parents. Ceux qui occupent un emploi vivent plus souvent chez leurs parents que dans les autres régions de province. De plus, les trajectoires de vie des jeunes ne sont pas toujours linéaires, avec des va-et-vient entre autonomie et retour chez les parents. Par exemple, après une séparation ou une perte d'emploi, certains jeunes reviennent habiter chez leurs parents, par choix ou par contrainte financière (pour en savoir plus).

Comme au niveau national, les jeunes vivent plus fréquemment chez leurs parents qu'au début des années 2000, en raison à la fois de l'augmentation du nombre d'étudiants, du prolongement des études et des difficultés rencontrées pour intégrer de façon stable le marché du travail.

Parents plus tôt et plus souvent

La vie en couple concerne autant les jeunes de la région qu'ailleurs. En revanche, ils sont plus fréquemment parents, et plus tôt (figure 3).

5,8 % des grossesses surviennent ainsi entre 20 et 24 ans, contre 3,9 % dans les autres régions de province. De plus, les grossesses précoces sont plus fréquentes : 0,4 % des naissances observées en 2015 ont lieu avant 20 ans, soit deux fois plus qu'ailleurs.

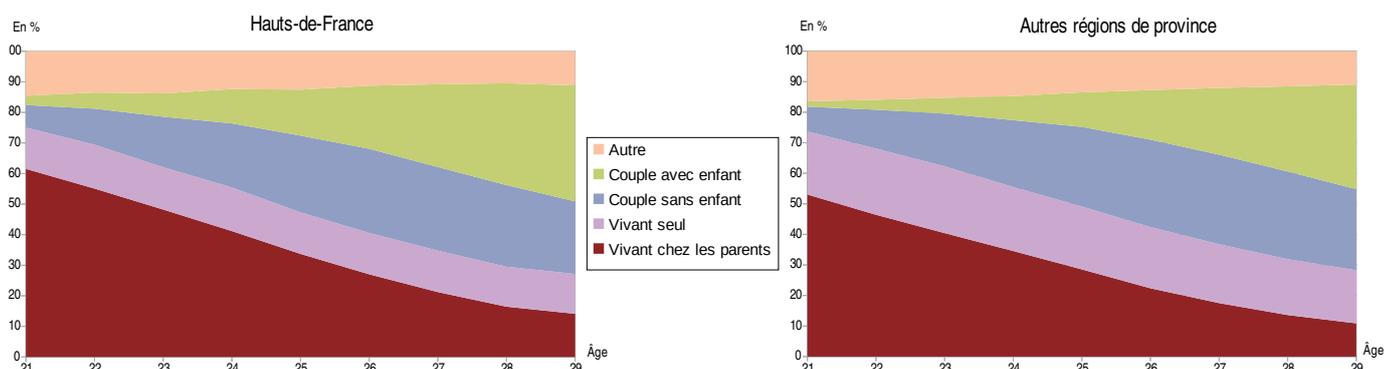
Les dates de mises en couple et d'arrivée du premier enfant sont plus précoces chez les femmes que chez les hommes. Quel que soit l'âge, elles sont plus souvent en couple que les hommes. Par exemple, à 25 ans, une femme sur deux vit en couple, contre un tiers pour les hommes. Cette tendance est plus marquée dans les Hauts-de-France que dans les autres régions de province.

Les couples jeunes avec au moins un enfant vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté : trois sur dix contre un sur dix pour ceux sans enfant. Cette proportion atteint même six ménages sur dix pour les couples ayant trois enfants ou plus.

Parmi les couples avec au moins un enfant, les jeunes sont deux fois plus souvent en situation de pauvreté que les 30-59 ans. Cet écart est lié à leur situation sur le marché du travail. En effet, les jeunes ménages sont

3 Les jeunes de la région vivent plus souvent en couple avec un ou plusieurs enfants

Répartition des modes de cohabitation selon l'âge des jeunes



Champ : jeunes de 21 à 29 ans.

Note de lecture : dans les Hauts-de-France, 60 % des jeunes de 21 ans vivent chez leurs parents, 15 % vivent seuls.

Source : Insee, recensement de la population 2015.

moins souvent en emploi : 42 % ont chacun un emploi, contre 66 % pour les ménages plus âgés. Cette différence est notamment liée à la part importante de jeunes mères en situation de chômage ou d'inactivité (51 %). De plus, les jeunes occupent des emplois moins qualifiés et moins bien rémunérés. Ainsi, leurs revenus d'activité équivalent à 60 % des 30 à 59 ans. Par exemple, six pères de moins de 30 ans en couple sur dix sont ouvriers contre quatre sur dix pour ceux âgés de 30 à 59 ans.

Une monoparentalité plus fréquente

La monoparentalité est plus fréquente dans les Hauts-de-France que dans les autres régions de province, pour les jeunes comme pour leurs aînés. Parmi les 15 à 29 ans, 22 200 personnes vivent seules avec leurs enfants, soit 2,0 % de cette tranche d'âge (1,4 % pour les autres régions de province). De plus, ces parents isolés sont plus jeunes qu'ailleurs : un sur trois a moins de 25 ans contre un sur quatre en province. Ce sont en majorité des femmes (80 %).

Les familles monoparentales dont le référent a entre 15 et 29 ans sont particulièrement touchées par la pauvreté : 64 % vivent sous le seuil de pauvreté. Ces difficultés financières s'expliquent notamment par le fait que les parents isolés sont moins souvent en emploi (31 %) et plus souvent au chômage (41 %) ou inactifs (27 %). Les difficultés d'accès à l'emploi sont notamment liées à leur faible niveau de diplôme. 38 % sont titulaires au mieux du brevet des collèges et 8 % d'un diplôme du supérieur. Lorsqu'ils sont en emploi, ils occupent plus fréquemment un emploi précaire (quatre parents isolés en emploi sur dix). De plus, un parent isolé en emploi sur cinq travaille dans le domaine des services aux particuliers, secteur qui nécessite souvent d'avoir plusieurs emplois pour pouvoir travailler à temps plein.

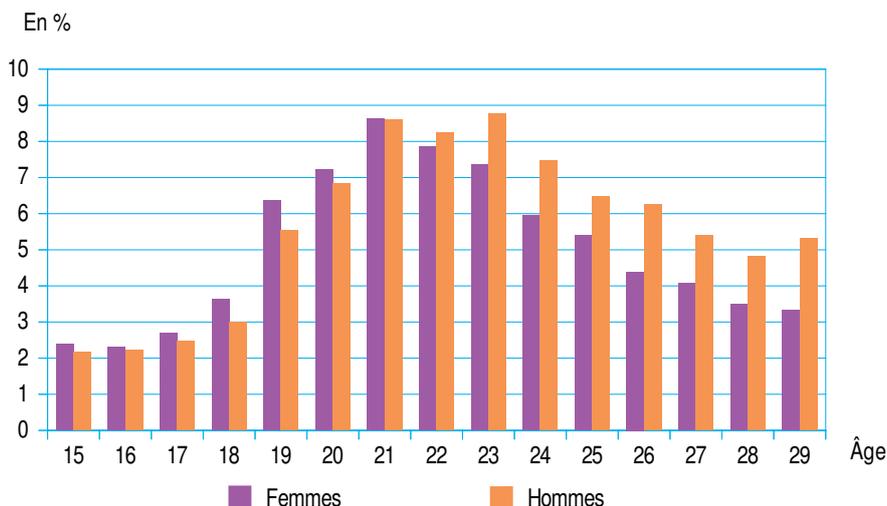
Les jeunes vivent moins souvent seuls qu'ailleurs

Les jeunes vivent moins souvent seuls dans la région que dans les autres régions de province (5 points de moins). Ce constat se vérifie pour tous les types de situation professionnelle. Parmi les jeunes, ce sont ceux en emploi qui sont les plus concernés.

Entre 15 et 21 ans, les femmes vivent plus souvent seules (figure 4). Puis, entre 22 et 29 ans, ce constat s'inverse, en lien avec la mise en couple plus tardive des hommes. Les jeunes femmes seules sont plus souvent en situation de pauvreté que leurs homologues masculins : 32 %, soit 4 points de plus que les hommes. Leur départ plus précoce du domicile parental explique en partie cet écart.

4 Jusqu'à 21 ans, les femmes vivent plus souvent seules que les hommes

Part de jeunes des Hauts-de-France vivant seuls selon l'âge et le sexe en 2015



Champ : jeunes de 15 à 29 ans.
Source : Insee, recensement de la population 2015.

Des situations de pauvreté plus fréquentes dans les villes-centres des grands pôles urbains

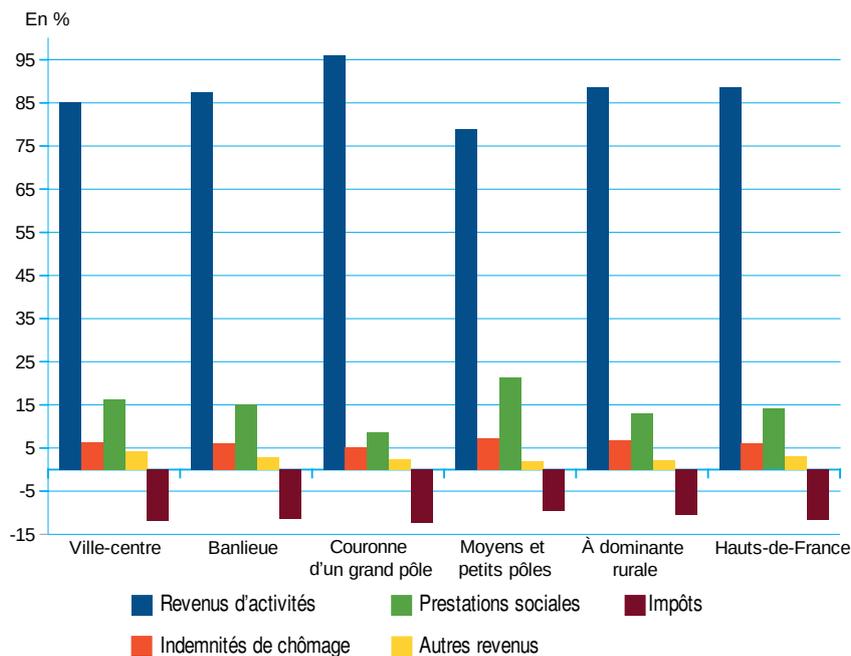
Comme dans les autres régions de province, les jeunes en situation de pauvreté vivent essentiellement dans les banlieues et dans les villes-centres (définitions) : respectivement 38 % et 30 % des personnes vivant dans un ménage jeune en situation de pauvreté y résident. C'est dans les moyens et petits pôles et dans les villes-centres que le taux de pauvreté des jeunes est le plus élevé : 42 % et 38 % y sont en situation de pauvreté. Les jeunes résidant dans la couronne d'un grand pôle urbain vivent moins souvent sous le seuil de pauvreté, notamment du fait de

la plus forte proportion des 25 à 29 ans. À ces âges, la probabilité d'être en emploi et d'exercer un métier mieux rémunéré est en effet plus élevée qu'entre 15 et 24 ans.

Les jeunes confrontés à la pauvreté ont une part plus faible de revenus d'activité et plus élevée de prestations sociales dans leur revenu disponible que les autres jeunes (encadré). C'est dans les moyens et petits pôles urbains que les revenus liés à l'activité des ménages jeunes sont les plus faibles, atteignant en moyenne 1 600 euros par mois, contre 2 500 euros dans les couronnes d'un grand pôle urbain. À l'inverse, la part des prestations sociales dans le revenu disponible y est 2,5 fois plus élevée (figure 5). ■

5 Les ménages jeunes des couronnes des grands pôles urbains sont moins précaires

Composition du revenu disponible selon le lieu de résidence



Note de lecture : dans les Hauts-de-France, les revenus d'activités et les revenus des non-salariés représentent 88,5 % du revenu disponible des ménages jeunes, les indemnités de chômage 6 %, les autres revenus 3 %, les prestations sociales 14 %. Le versement des impôts représente une baisse de 12 % du revenu disponible.

Source : Insee, Filosofi 2015.

Encadré : le système redistributif permet à 29 % des jeunes à bas revenus de sortir de la pauvreté

Des revenus déclarés plus faibles

La moitié des ménages jeunes des Hauts-de-France déclarent un revenu mensuel inférieur à 1 219 euros, avant transferts sociaux (versement des prestations sociales et paiement des impôts). C'est le revenu médian le plus faible des régions de province. 42 % de ces ménages sont dits à bas revenus, c'est-à-dire qu'ils déclarent un revenu mensuel inférieur à 60 % du revenu médian observé au niveau national, soit 1 027 €.

Dans les Hauts-de-France, un ménage jeune sur dix déclare même un revenu inférieur à 700 euros par mois. Cette proportion atteint 16 % dans les moyens et petits pôles urbains contre seulement 4 % dans les couronnes des grands pôles. Les proportions les plus élevées s'observent dans les arrondissements de Calais, d'Avesnes-sur-Helpe, de Valenciennes et de Lens.

La faiblesse des revenus déclarés par les jeunes des Hauts-de-France est notamment due au fait que ces ménages occupent des postes peu rémunérateurs. Bien qu'ils soient plus souvent au chômage, les indemnités qu'ils touchent représentent seulement 7 % de leurs revenus déclarés, contre 6 % dans les autres régions de province. Dans bien des cas, leur situation avant de basculer dans le chômage ne leur permet pas d'être indemnisé.

Un poids des prestations sociales plus important

Après transferts sociaux, 30 % des ménages jeunes sont confrontés à la pauvreté. Les prestations sociales jouent donc un rôle important dans la redistribution : elles permettent ainsi à près de trois ménages jeunes sur dix

à bas revenus de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. L'effet des transferts sociaux est plus important pour les jeunes parents isolés, dont 84 % ont des bas revenus. Après redistribution, 64 % d'entre eux vivent cependant sous le seuil de pauvreté.

Le poids des prestations sociales dans le revenu des ménages jeunes est plus important dans la région qu'ailleurs. Les jeunes y ont plus souvent des enfants à charge et bénéficient donc plus fréquemment d'allocations familiales. Ils sont aussi ceux qui bénéficient le plus des allocations logement, derrière l'Occitanie, en raison de la faiblesse de leurs revenus imposables. Ceci explique aussi la part des ressources apportées par les minima sociaux, qui est la plus élevée des régions de province (5 %).

Définitions

Les **jeunes** sont ici ceux âgés de 15 à 29 ans. Les ménages jeunes sont ceux dont le référent fiscal a moins de 30 ans. Ces ménages peuvent être constitués de personnes en dehors de cette classe d'âge : elles seront néanmoins désignées comme « jeunes » dans les analyses sur les revenus et la pauvreté.

Le **référént fiscal du ménage** est le contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les indemnités de chômage, les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement) et les autres revenus (revenus du patrimoine, indemnités de maladie, retraites et pensions). Quatre impôts directs sont déduits de ces ressources : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **taux de pauvreté** est la proportion de la population dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu disponible par unité de consommation médian (seuil de pauvreté), soit 1 028 euros par mois en 2015.

Le **taux de bas revenus** est la proportion de la population dont le revenu déclaré par unité de consommation (avant redistribution sociale) est inférieur à 60 % du revenu déclaré par unité de consommation médian, soit 1 027 euros par mois en 2015.

Un **pôle**, constitué d'une ville-centre et d'une **banlieue**, est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Au sein des pôles, les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (5 000 à moins de 10 000 emplois) et les **petits pôles** (1 500 à moins de 5 000 emplois) sont différenciés.

Sources

Le **recensement de la population** (RP) permet de déterminer la situation familiale des jeunes.

La source **Filosofi** (fichier localisé social et fiscal) permet d'étudier les revenus des ménages. Elle est issue du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales. Le champ exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Suivi partenarial

Le plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancé en septembre 2018, a défini comme public prioritaire la population jeune. Il est décliné dans chaque région.

Cette étude a été réalisée en partenariat avec la DRJSCS, le SGAR, le conseil régional, la Direccte, le C2RP, le Cereq, Pôle emploi, le conseil départemental du Nord, le Ceser.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet
Rédacteur en chef :
Solène Hilary
Référent étude qualité :
Jérôme Fabre
ISSN 2493-1292
ISSN en ligne 2492-4253
© Insee 2019
Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- « Un éloignement de l'emploi plus accentué pour les jeunes de Hauts de France », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 90, décembre 2018
- « Les prestations sociales et impôts réduisent de moitié les inégalités de revenus », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 60, novembre 2017
- « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau », *Insee Première* n° 1686, janvier 2018
- « Une pauvreté forte pour les familles monoparentales et les ménages jeunes dans les zones urbaines », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 33, décembre 2016
- « Entrée dans l'enseignement supérieur : plus de mobilités avec les autres académies à Amiens qu'à Lille », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 79, juin 2018

